

REUNION DU 7 MAI 2009

L'an deux mil neuf, le sept mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre de treize sous la présidence de Véronique BERR, Maire.

Date de convocation : 28 avril 2009

Etaient présents : Mmes et Mrs BERR Véronique, BERTHON Damien, BILLY Brigitte, BLANCHET Pascal, de DREUILLE Mayeul, LACARIN Marie-Françoise, LEMMET Jean-Luc, MEILLEREUX Françoise, MELLOUX Michel, RIBIER Jean-Charles, SERGERE Marilyne, THIERY Fabienne, TUIZAT Georges.

Etaient représentés : Mrs RABY Benoît et POTEAUX Thierry.

Secrétaire de séance : M. MELLOUX Michel

Une modification au compte rendu précédent a été demandée par Monsieur RABY. Après l'avoir mentionnée au registre, le compte rendu de la dernière séance fut adopté à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL : MODIFICATIONS

Suite au contrôle budgétaire effectué par les services de la Préfecture, des modifications doivent être apportés au budget principal :

Investissement :

| | | |
|------|---------------------------------------|------------|
| 001 | déficit antérieur reporté | + 57 876 € |
| 1641 | prêt | + 57 876 € |
| 024 | produits de cession d'immobilisations | + 16000 € |

Fonctionnement :

| | | |
|-----|---------------------------------------|------------|
| 775 | produits de cession d'immobilisations | - 16 000 € |
|-----|---------------------------------------|------------|

En conséquence, les comptes 021 et 023 seront de 288 802 € au lieu de 304 802 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications à apporter au budget primitif principal de 2009.

TRAVAUX AUX BATIMENTS COMMUNAUX :

Vitrines et porte intérieure de la supérette :

Madame le Maire propose à l'assemblée de remplacer les deux vitrines la porte d'entrée de la supérette Intermarché. Des devis ont été sollicités. Celui de l'entreprise de Monsieur Jean-Jacques SABOT est le mieux disant pour un montant de 5 586 euros HT.

Nous pouvons prétendre à des subventions de FISAC et de la Communauté de Commune Bocage Sud de 20 % chacune. Le plan de financement s'établirait ainsi :

| | | |
|--------------------|---------|------|
| Travaux | 5 586 € | |
| Subvention Com Com | 1 117 € | 20 % |
| Subvention FISAC | 1 117 € | 20 % |
| Autofinancement | 3 352 € | 60 % |

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir l'entreprise de Monsieur Jean-Jacques SABOT

- de solliciter les subventions auprès du FISAC et de la Communauté de Communes Bocage Sud.

Un aménagement pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est en cours d'étude .

Travaux à l'appartement de la Poste :

Dans l'appartement de la Poste, Madame le Maire propose de mettre aux normes l'électricité, de faire une isolation complète et remplacer la porte extérieure.

- Travaux de plâtrerie et d'isolation :

Plusieurs devis ont été fournis par des entreprises. Celui de la SARL Guy CONTOUX est le moins élevé pour un montant de 12 330.27 € HT. Il est retenu.

- Travaux d'électricité :

A ce jour, tous les devis n'ont pas été reçus. La présentation finale sera faite lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Toilettes publiques :

Madame le Maire fait part à l'assemblée des dégradations importantes qui ont été constatées dans les toilettes publiques de la rue du Magasin à Charbon au lendemain d'un bal organisé par le Club des Jeunes : tuyauterie des sanitaires et câbles électriques arrachés, porte dégonflée, lavabo décelé, urinoirs cassés, WC cassé et faïence cassée.

Les déclarations ont été faites auprès des assurances de la commune et du Club des Jeunes.

Les réparations devront intervenir rapidement du fait de nombre de réservations dans les salles communales au cours des semaines prochaines.

Après les bals en nocturne qui ont lieu dans la salle des fêtes, des dégradations sont souvent constatées dans le bourg et plus particulièrement dans les toilettes publiques de la rue du Magasin à Charbon. Dans les communes environnantes, les bourgs subissent également des dégradations

Compte tenu de cette situation, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de suspendre provisoirement les bals en nocturne. Ils seront rétablis lorsqu'il sera constaté un arrêt des nuisances dans les communes environnantes. Madame le Maire prendra un arrêté dans le cadre de ses fonctions de police.

ECOLE :

Ecole numérique rurale :

Un programme de développement du numérique dans les écoles rurales est initié dans le cadre du plan de relance et doté d'un budget qui prévoit le soutien de 55 projets communaux pour le département de l'Allier. Le financement de l'Etat est à hauteur de 9 000 euros HT, représentant 80 % du budget total. Les communes rurales de – de 2 000 habitants sont concernées.

Les équipements prévus au cahier des charges sont : un tableau blanc interactif associé à un ordinateur portable, classe mobile comprenant de 8 à 12 ordinateurs élèves et un portable enseignants, mobilier de stockage et de gestion de la charge.

Le conseil municipal est favorable à ce projet.

Classes :

Il est envisagé d'inverser les classes (maternelle, route de Treban et primaire, route de Tronget). Des travaux seront nécessaires notamment dans les toilettes.

BUREAU DE VOTE :

Composition du bureau de vote pour les élections européennes :

De 8h à 11 h Brigitte BILLY, Françoise MEILLEREUX, Jean Charles RIBIER
De 11h à 14h Michel MELLOUX, Pascal BLANCHET, Marilyne SERGERE
De 14h à 18h Véronique BERR, Marie-Françoise LACARIN, Jean Luc LEMMET

CENTRE D'ACCUEIL – PERSONNEL SAISONNIER :

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de recruter deux adjoints d'animation pour travailler au centre d'accueil et de loisirs compte tenu de la prévision d'effectifs pendant le mois de juillet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir les candidatures de Marylène MOME pour le mois de juillet et de Adeline MONTJOIE du 20 au 31 juillet 2009 pour un besoin saisonnier, à temps complet. Elles sont titulaires du BAFA. L'indice de rémunération correspondra à celui du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

Pour la période du 3 au 16 juillet, Charlotte BILLY effectuera une formation pratique dans le cadre de la préparation au BAFA.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE SAINT-JULIEN :

- éclairage public

4 candélabres de 7 mètres seront posés pour un montant de 7 088 € à la charge de la commune

- enfouissement des réseaux

L'enfouissement des réseaux sera réalisé pour un montant de 26 538 € à la charge de la commune.

La part communale se traduira par une majoration de la cotisation de la commune au SIEGA sans étalement, ou étalement sur 5 ou 15 ans.

DIVERS :

- **Travaux d'assainissement.** Ils sont terminés. GDC a réalisé des travaux supplémentaires (surcoût lié à l'état du sol à certains endroits, pose d'un déversoir d'orage rue Saint-Julien), soit 9000 euros HT au total. Le total des travaux ne dépasse pas l'estimation faite au départ par SESAER qui a servi de base pour les demandes de subventions.

- **Boulangerie :** Le dossier de la demande de subvention faite au titre du FISAC est en cours d'instruction. Les plans sont validés par le futur boulanger. Le permis de construire sera bientôt déposé.

- **Zone de Développement Eolien :** Monsieur RIBIER demande des informations concernant le projet éolien. La Communauté de Communes travaille actuellement pour établir une Zone de Développement Eolien. Le cabinet d'étude propose un zonage en prenant en compte les contraintes des distances par rapport aux tiers, les monuments classés, les zones de vent ... Une réunion publique de présentation sera organisée et il reviendra à chaque conseil municipal de délibérer pour ce schéma. Ce schéma sera présenté à Monsieur le Préfet et seulement après les développeurs intéressés pourront déposer leur dossier en respectant la procédure de permis de construire, d'autorisation et d'enquête publique. Tout ceci prend du temps. .